

*Sociologie de la délinquance*  
**Laurent MUCCHIELLI**

Stage de formation continue, ESPE Aix-Marseille 3 avril 2015

Compte-rendu réalisé par Evelyne Lagaune Tabikh

Dernier ouvrage de L. Mucchielli, *Sociologie de la délinquance*, A. Colin, Collection Cursus, septembre 2014.

On peut distinguer 3 grands domaines dans la sociologie de la délinquance. Cette distinction est posée dès la première école de Chicago par Edwin Sutherland *Principles of Criminology* (= sociologie du crime). La sociologie de la délinquance procède à l'étude :

- des processus de fabrication de la loi
- des processus de transgression de la loi
- des réactions sociales

Pour qu'il y ait délinquance il faut qu'il y ait :

- loi, norme, interdit
- groupe de personnes qui transgressent
- une réaction sociale (transgression non reconnue n'existe pas)

## **I. Etude de la fabrication des normes pénales**

### **A. Observations**

Par ethnocentrisme certaines choses nous paraissent évidentes. Par réflexe affectif et moral on pense tous que ce qui nous est normal l'a toujours été.

Par exemple la hiérarchie des crimes irait de l'homicide, au viol, à la pédophilie.

Depuis Durkheim, le travail du sociologue est de rompre avec les prénotions. Il convient aussi d'effectuer un travail historique et de comparaison avec d'autres sociétés.

#### **Exemple**

- La monstruosité de la pédophilie date des années 1980, avant elle suscitait l'indifférence. Cf. le livre sur l'invention de la catégorie de pédophile (Pierre Verdager *L'enfant interdit. Comment la pédophilie est devenue scandaleuse*, 2013). En 1978-79 dans un numéro de la revue *Autrement* sur la violence des jeunes, à la fin de l'interview d'un commissaire de police de Marseille, une question lui est posée sur la pédophilie : il considère que c'est une affaire privée dont on évite de se mêler. Cela traduit les normes de l'époque. Aujourd'hui, la pédophilie provoque de fortes réactions sociales, policières et judiciaires.

Il faut donc se déprendre de la fausse évidence de la morale immuable. Le relativisme historique et culturel est au fondement de la sociologie de la délinquance. C'est aussi ce que voulait dire Durkheim : « nous ne réprouvons pas un acte parce qu'il est un crime, mais il est un crime parce que nous le réprouvons » (*Règles de la méthode sociologique*)

De même l'homicide et le viol n'ont pas toujours été réprouvés comme ils le sont aujourd'hui.

#### **Exemples :**

- L'homicide pour venger une offense, un adultère a pu être considéré comme légitime voire obligatoire. Le code d'honneur pouvait être plus important que la vie. L'homicide sur enfant pouvait exister sans réprobation (malformation, régulation des naissances).
- Jusqu'à la fin du 19ème, le viol est une atteinte à l'honneur de la famille (et pas à la personne de la femme). On assiste à une révolution normative (inachevée de ces dernières années) concernant violences faites aux femmes

La nécessité d'historiciser doit prendre en compte :

- les grands bouleversements normatifs à conséquences pénales
- les mécanismes de ces bouleversements normatifs

## Exemples (qui ont modifié le champ de la délinquance)

- **L'avortement** (1 femme sur 2 au cours de sa vie) était passible de peine de prison pour les grands-mères des lycéennes actuelles, sous Vichy il s'agissait d'un crime passible de la peine de mort. Cf. luttes féministes, loi Neuwirth, loi Veil (débats compliqués, mises en œuvre, débats récurrents). Aujourd'hui le crime est d'empêcher d'avorter normalement.
- 1982 : abolition délit **homosexualité** (= maladie mentale, chapitre perversion sexuelle), qui n'était plus un crime (comme dans code pénal de 1810), mais un délit au moment de la dépénalisation et de la dépathologisation. Dans les années 2000, ce processus est parachevé par les lois sur les discriminations : c'est maintenant l'homophobie qui est un délit. Par ailleurs, on observe un écart entre la réalité et les représentations. 1,6 % des hommes et des 1 % femmes interrogés par l'INED (Bozon, 2008) ont déclaré avoir eu des relations homosexuelles au cours des derniers mois. Or l'imaginaire est très fertile, les réactions émotionnelles très fortes. Cela peut se traduire par des blagues, des insultes plus ou moins banalisées (par exemple lors des débats à propos du Mariage pour tous) Au cours d'une vie, une personne peut « apprendre » à se moquer des homosexuels (cela étant considéré comme « normal ») et apprendre ensuite que c'est un délit.
- **Les violences interpersonnelles** constituent le symbole et l'attrape-tout des débats publics. Voir le discours médiatique sur la hausse de violence, sur la violence des jeunes (cf. *L'invention de la violence*). Cela renforce la nécessité de faire des comparaisons historiques, de rompre avec les idées de café du commerce. En effet, c'est le contraire qui est vrai. Nous n'avons jamais couru aussi peu de risque de subir de la violence. Les comparaisons historiques le montrent.
  - 1. Prendre conscience de cette contradiction
  - 2. Comprendre cette contradiction apparente (cf. Tocqueville, N. Elias)

### 1. Constat : évolution des homicides

Il existe de nombreux travaux historiques sur les homicides (en France et ailleurs) : les données statistiques montrent qu'à la fin du Moyen-Age, le taux d'homicide 40 à 50 fois plus élevés qu'aujourd'hui.

Sur une période plus courte, on peut distinguer 2 sources :

- statistique judiciaire à partir de 1825 : compte général de l'administration criminelle :
- depuis 1973 statistique de police et de gendarmerie

Etude de 3 catégories : homicides, violences faites aux femmes, violence des jeunes

- **Homicides** : On observe à l'aide de ces statistiques une « pacification des mœurs » (moins normatif que le terme civilisation utilisé par N. Elias). On constate une baisse des homicides malgré quelques pics (ex l'éligibilité à la fonction de maire fait augmenter les homicides). Sur la période plus récente : la courbe nationale réalisée à l'aide des statistiques de police et de gendarmerie montre que le niveau des homicides a été divisé par 2 par rapport à 20 ans en arrière. Très faible nombre d'homicides par année (800 / an)
- Autres types de violences ont augmenté : **violences sexuelles et conjugales**. Mais ce qui varie ici c'est le comportement de plainte. Les violences conjugales n'augmentent pas forcément, mais sont dénoncées et reconnues. On observe en fait une augmentation des niveaux d'enregistrement.

### Les seules infractions pour lesquelles on peut tracer une histoire longue porte sur les homicides.

- **Violence des jeunes** : de nos jours, « jeunes de cité », « bandes ethniques ». Cette figure du jeune dangereux et de la bande de jeunes a été construite depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup>, en tant que voleur et vagabond. Avec en plus l'image de l'armée de réserve contre l'ordre établi. Début XX<sup>ème</sup>, le développement de la presse de masse s'est accompagné de nombreux articles sur les bandes de jeunes qui habitent les faubourgs, qui détoussent les passants. Ils sont surnommés les Apaches (image de l'étranger, parallèle avec le sauvage du far West). La question disparaît de l'agenda public de l'entre-deux guerres en raison de la mortalité importante lors de la 1<sup>ère</sup> guerre. Crainte du déclin démographique et pas de stigmatisation des jeunes.

Lors du boom démographique suivant après la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, le débat ressurgit milieu des années 1950 et années 1960. Les baby-boomers sont à l'adolescence, turbulents. Nombreux articles de presse sur les « blousons noirs », en bande, violents, argot, musique de sauvage, volent, pillent, violentent, idée des viols collectifs.

Phénomène redécouvert au début des années 2000 avec les « tournantes », phénomène qui symbolise la

barbarie des jeunes de cité. Après les attentats du 11 septembre, la dimension religieuse est mise en avant comme source de violence envers les femmes (parallèle avec les blousons noirs).

La nouveauté est ailleurs : elle est dans le statut social et juridique de ces comportements.

Pendant longtemps les bagarres de cours de récréation ont été considérées comme banales (au sens sociologique), de même que les fugues des centres de détention pour les jeunes. Aujourd'hui il y a une tendance à la judiciaireisation de ces phénomènes.

La comparaison du début des années 1990 et fin des années 2000 sur archives des tribunaux montre la permanence des comportements. L'outil technologique ne fait que transformer, renforcer les comportements de la sociabilité juvénile (ex moqueries sur les uns et les autres). Les technologies doivent être contrôlées car elles donnent plus d'écho à ces comportements, mais elles ne les inventent pas.

Les comportements plus graves (vols, délits...) n'ont pas changé.

**La nouveauté réside dans le statut social et juridique de la délinquance.** La figure des jeunes a été très souvent l'objet de lois et de transformations juridiques. La scène sociale de la bagarre de collégiens dans la cour d'école a changé. Une telle scène peut être dramatisée, elle peut être poursuivie comme un délit avec 3 circonstances aggravantes.

Avant la bagarre aurait été catégorisée comme contravention. Aujourd'hui (depuis les réformes de 1999 et 2001) on peut poursuivre au tribunal correctionnel, des violences sans gravité réelle (pas d'arrêt médical). Le jugement peut s'accompagner de circonstances aggravantes :

- en réunion (or c'est le but de la bagarre dans la cour de récréation)
- sur mineur de moins de 15 ans
- à proximité d'un établissement scolaire.

Or ces circonstances décrivent uniquement la scène. Mais le potentiel dramatique est nouveau, alors que les circonstances ne changent pas.

Exemple : augmentation des « bagarres de cour d'école » de 13,4 % depuis 10 ans à Aix

### **Transformations du statut social.**

#### Exemples

- En matière **d'homicide**, depuis 2011, on peut lire nombreuses bêtises sur Marseille (mais le phénomène est démontré depuis les années 30). Articles de presse comparant Marseille avec Chicago, Bogota, la perte de repères, la disparition du code de l'honneur dans le milieu, armes disponibles partout.... Et pourtant, 30 ans en arrière (cf statistiques policières) les homicides étaient 2 à 3 fois plus nombreux qu'aujourd'hui. Non seulement en quantité, mais en qualité. En octobre 1978, une attaque au fusil mitrailleur par 3 personnes, dans le bar du téléphone à Marseille, fait 10 morts en 4 minutes. Le juge Michel est chargé de l'instruction. Il est tué deux ans plus tard de trois balles devant son domicile à midi.
- **Violences faites aux femmes** : aujourd'hui dans un commissariat ou une gendarmerie, la simple déclaration d'un dépôt de plainte va mobiliser un enquêteur spécialisé, beaucoup d'attention. En cas de viol conjugal, c'est une circonstance aggravante. 40 ans en arrière, la plainte n'aurait pas été enregistrée et aurait été accompagnée de moqueries, de doutes. Révolution pénale.
- **Bagarre de gamins** : fait surprenant n'est pas la bagarre, mais la réaction sociale.
  - Si l'enseignant convoque le parent, rappel de la charte de déontologie, de la loi...
  - 30 ans en arrière, la famille n'aurait pas été convoquée, le gamin aurait été puni (même punition corporelle).
  - 30 ans en arrière, la famille aurait puni l'enfant en se rangeant aux côtés de l'enseignant. Aujourd'hui il y a une rupture de solidarité entre adultes, une solidarité avec les enfants contre l'enseignant. C'est cela qui fait la faiblesse des adultes. Ce qui crée de la panique chez les adultes.

## **2. Compréhension des mécanismes**

Qu'est-ce qui permet de comprendre le changement pénal ? : 2 outils

- a) **Une explication très durkheimienne** : législateur à l'écoute de la société : cette analyse vaut pour les changements consensuels (exemple du tabou de la violence). Dans ce cas le processus politique et juridiques se met en place.
- b) Mais pour tous les grands débats (avortement, homosexualité...), il existe une **pluralité de normes**, des processus de domination, de hiérarchie sociale. Il faut donc complexifier l'analyse pour comprendre comment émerge une nouvelle norme. Explication classique en sociologie : une partie de ces évolutions s'expliquent par un mécanisme de domination sociale. Certains groupes arrivent à imposer leur norme à l'ensemble de la société.
- **Exemple période récente** : la période Chirac-Sarkozy est une période intense politiquement. L'observation des changements juridiques montre qu'une des clés de compréhension est l'incrimination des délinquances commises par les personnes au bas de l'échelle sociale (mendicité...). A l'inverse la réduction des poursuites peut être observée au sommet de l'échelle sociale (délinquance économique et financière, cf. Rapport Coulon 2008)

Pour comprendre la création de la loi pénale, il faut prendre en compte 3 scènes :

- La scène médiatique,
- la scène parlementaire,
- mais aussi les coulisses du théâtre politique, l'action des lobbies, des groupes de pression de tous types (santé, lobby pharmaceutique, syndicats de policiers, de magistrats....)

Il faut également prendre en compte le rôle des médias, notamment aux travers des entrepreneurs de morale (cf H. Becker, 2ème école de Chicago). Les médias sont aussi des acteurs qui trient l'information, la traitent ou non, la classe. Ils constituent à proprement parler des entrepreneurs de morale.

Chaque média pris séparément a de moins en moins d'influence, mais collectivement, le pouvoir médiatique est peut-être de plus en plus important (paradoxe). Jusqu'aux années 1980 un journal pouvait mener campagne et faire le poids. Aujourd'hui, sauf exception, les journalistes affichent une norme de neutralité. Les journalistes sont dominés par le poids de la télévision, et en particulier par les chaînes de direct. Il existe une représentation que les images parlent par elles-mêmes. Simultanément quelle que soit l'action collective menée, elle n'existe que si les médias en rendent compte (cf. P. Bourdieu, *Sur la télévision*).

Ce n'est que l'emballage médiatique qui crée l'événement (exemple des tournantes).

## II. Analyse de la transgression

Une fois qu'on a sociologisé la norme, on s'intéresse à la transgression de cette norme : qui, quoi, comment.

Depuis qu'il existe des « savants du crime » (milieu du 19ème), on peut recenser des centaines de propositions théoriques qui sont souvent une longue succession d'errements.

Soit ces théories reposent sur des prémisses erronées, soit elles rendent compte d'un certain type de problème mais leur tendance à la généralisation les rend inopérantes.

### Deux exemples :

- **Prémisse non questionnée** : prénotions sur ce qu'est la nature humaine. Or les sciences sociales doivent seulement observer ce qui se construit. Néanmoins de nombreuses théories se sont basées sur des fondements religieux ou philosophiques estimant que l'humanité est divisée en deux catégories : les bons et les méchants. Cette distinction serait inscrite dans le substrat biologique des individus : au XIXème siècle rôle de l'anthropologie physique (mesure des crânes), au XXème rôle de la génétique (gène du crime).
- **Le mal est en nous** : nous serions tous fondamentalement délinquants. « L'homme est un loup pour l'homme » (Hobbes), la théorie des pulsions (Freud). Or ce fait est démenti par la science expérimentale. L'homme n'est ni bon ni mauvais, il est le résultat de sa socialisation. Le débat est relancé après la seconde guerre mondiale. Ces théories sont mises à mal dans les années 1960 : en philosophie avec les travaux d'Hanna Arendt sur la banalité du mal. En psychologie, les travaux de Stanley Milgram démontrent le manque de fondement de ces théories. Voir l'expérience de Stanley Milgram (1963), ouvrage *la soumission à l'autorité* (1970), l'expérience est retranscrite dans le film d'Henri Verneuil *I comme Icare*. Leçon n°1 de l'expérience : quiconque mis dans certaines circonstances (autorité morale, rôle de la science...) peut infliger des souffrances à une personne inconnue.

Par ailleurs, la généralisation à partir de l'observation d'une scène particulière est fautive. Or les types de délinquance sont extrêmement nombreux.

### Exemples :

- L'étude sur les **homicides** au début des années 1990 (Mucchielli) montre que le critère permettant de faire une typologie est la nature des relations entre l'auteur et la victime.
  - Les plus grandes violences surviennent dans les plus grandes intimités.
  - Les relations les plus fréquentes sont les relations conjugales, puis familiales, puis le voisinage. Les cas d'absence de relation (inconnu) est rare. L'appât du gain, le crime de haine (racisme), du malade mental sont relativement rares et trouvent d'autres explications.

Or le discours médiatique renforce ces peurs de l'inconnu. Les médias se servent également du crime soit dans les reportages, soit dans les séries. La trame commune est souvent celle de la menace anonyme. La question centrale est de montrer le pouvoir d'élucidation de l'équipe d'enquêteurs. Or dans la réalité, la police scientifique pèse peu. L'histoire de la victime fournit généralement les informations nécessaires.

- **L'homicide** révèle une grande variété d'explications et qui ne permettent pas d'expliquer la délinquance de la bande de jeunes. Par ailleurs la catégorie homicide est multiforme. Une théorie de l'homicide ne peut se résoudre à un seul type d'explication.
- Il en va de même pour les **viols**. Dans plus de 90 % des cas, la victime connaissait l'auteur. Et le premier type de viol est l'inceste. Or l'inceste ne peut s'expliquer comme le viol conjugal, ni le viol en réunion.
- La **délinquance juvénile** regroupe aussi des parcours très variés.

Critique majeure d'Edwin Sutherland quand il commence à travailler sur la délinquance en col blanc

**Remarque** : auteur majeur pour 3 raisons

- premier à penser division tripartite de la délinquance
- premier à montrer que théories du crime sont fausses car elles étudient les prisonniers, or lui étudie les criminels en cols blancs et qui souvent ne sont pas sanctionnés (ou pas emprisonnés)
- délinquance résulte de processus d'apprentissage

Etude sur la criminalité en cols blancs : la majorité des entreprises étudiées a déjà transgressé la loi (y compris pour vente d'armes à l'ennemi).

Par exemple, les théories de la désorganisation sociale de la première école de Chicago n'étudient qu'un genre de délinquance.

Les entreprises étudiées par Sutherland ne sont pas sanctionnées, elles peuvent être dénoncées par la concurrence. Les procureurs choisissent la voie civile et non la voie pénale (donc pas d'emprisonnement). La règle la plus fréquente est la négociation (qui efface la faute en cas de fraude fiscale).

**Exemples pour illustrer l'impossibilité d'avoir une théorie générale :**

- Les délinquances motivées par des motifs politiques : le terroriste d'aujourd'hui pouvait être considéré comme le héros d'hier. Où se finit l'action du libérateur national et où commence celui du tueur en série.
- Analyse des comportements de type « mafieux » (attention à l'usage du terme)

**Remarque** : 4 éléments caractérisent la mafia :

- entreprise capitaliste à dimension internationale (FMN) qui a un pan de son activité dans la légalité et l'autre dans l'illégalité
- sur un territoire donné exerce une autorité morale concurrente de celle de l'état (qui corrompt aussi les agents de l'état) : autorité morale et administrative (résout des problèmes)
- organisations criminelles reconnues au moins partiellement comme légitimes par une partie de la population (les problèmes commencent quand elles perdent ce soutien)
- organisation disposant d'une puissance de feu qui en fait un adversaire des Etats

Il faut produire des outils pour ne pas trahir la diversité et la complexité du réel, avec des points de repères quantitatifs et qualitatifs.

### III. Réaction sociale

De nombreuses infractions sont commises tous les jours (routières, discriminations, etc.).

1. Mécanismes de contrôle social
2. Etudes des institutions
3. Sociologie de la police
4. Sociologie de la justice
5. Etude des politiques publiques de prévention et de sécurité (lien avec science politique)

#### 1) Evolutions du contrôle social

##### ➤ On assiste à un affaiblissement du contrôle social dans les sociétés contemporaines.

H. Mendras a beaucoup travaillé sur ce thème (disparition communauté villageoise, la fin des paysans) : fin du contrôle social rapproché des communautés villageoises

Depuis la fin des 70's : installation sur l'espace péri-urbain (anciennes communautés villageoises) de modes de vie urbains et anonymes.

Or, on continue à fantasmer un monde rural qui n'aurait pas changé, alors que dans la réalité tout est interconnecté (péri-urbain). L'autre fantasme porte sur les quartiers péri-urbains (ZUS) où existerait une forte solidarité. En réalité, l'anonymat peut aussi régner dans ces quartiers (qui ne sont pas homogènes).

##### ➤ Points non traités (voir livre *Sociologie de la délinquance*)

- D'un point de vue juridique, quelles sont les obligations d'un citoyen ?
- Quelles sont les obligations de secret professionnel, dénonciation ?
- Question des lanceurs d'alerte : comment les protéger, ils mettent leur sécurité en cause en dénonçant (par exemple dans les entreprises). Par exemple de nombreux salariés soupçonnent des pratiques déviantes (fraudes) mais n'osent pas dénoncer. Évolutions juridiques sur leur statut.

##### ➤ Comment dans un système individualiste, anonyme, une partie des phénomènes de délinquance sont-ils néanmoins dénoncés ? Quels sont-ils ?

#### Evolution du contrôle social

- Le pouvoir discrétionnaire d'autorité et de sanction d'autrefois a disparu, il faut donc d'autres régulateurs dans un contexte où il y a moins de délinquance.
- Le contrôle social est de plus en plus institutionnalisé car les contrôles informels fonctionnent beaucoup moins.

✓ Un des acteurs majeurs du contrôle social aujourd'hui est l'école, dans le cadre d'un contrôle social institutionnalisé. Quelles transgressions vont être judiciairisées ?

On observe que les injustices sont de plus en plus fortes. Il y a plus de désordre dans les quartiers pauvres où on connaît la discrimination. Les mécanismes de régulation traditionnels ont disparu. De plus en plus l'école contribue à créer les mécanismes de marquage de la déviance.

**Exemple** en banlieue parisienne : surreprésentation de certains établissements en termes de déviance scolaire.

- A un niveau général, on observe plus de déviance dans les zones paupérisées.
- Mais il existe aussi des effets établissements qui s'accompagnent d'une externalisation des problèmes auprès de la justice. Dans d'autres établissements au contraire, on gère les difficultés en interne.
- Il existe aussi des déviances dans les établissements aisés, mais peu de judiciairisation. Les milieux aisés se protègent de la judiciairisation, pour éviter aussi les effets d'image, de stigmatisation. Les parents cherchent aussi des solutions pour changer d'établissement, pour médicaliser le problème... et évitent l'aspect infamant de la judiciairisation.

✓ Cette analyse vaut pour la violence conjugale. Elle est présente dans tous les milieux sociaux, à peu près dans les mêmes proportions. Or quand on travaille sur les données judiciaires, 90 % des dossiers viennent des milieux populaires.

Cf. Sociologie des élites, travaux sur la bourgeoisie, Pinçon et Pinçon-Charlot

- ✓ Il faut prendre en compte les solidarités actives ou passives entre les élites.
  - Par exemple un commissaire de police ne traite pas de la même manière les personnes en fonction de leur origine sociale. L'étude des dossiers non résolus montre que le statut social des personnes peut conduire à ne pas traiter les dossiers (ex meurtre entre clochards). D'une part, les milieux aisés se protègent, d'autre part le traitement juridique (et social) des dossiers diffère.
  - Ce phénomène est particulièrement frappant lors des affaires économiques et financières : mis en examen, entendu sous statut de témoin assisté, rappel de la présomption d'innocence, non divulgation du nom. A l'inverse, le vocabulaire employé pour désigner un jeune de quartier populaire sera « criminel », « assassin ». On appelle Charles Pasqua M. le Ministre alors qu'il s'agit d'un délinquant multirécidiviste.

## 2) Les institutions

De nombreux travaux d'histoire sur les institutions permettent de mettre en lumière les interactions entre les institutions et entre les pays.

Questions importantes : comment sommes-nous protégés ? Comment fonctionnent les renseignements ?

Une partie de la police entretient un double mythe :

- **Mythe de la limite à l'action policière** : la loi empêcherait d'avoir accès à certaines informations. Or dans les faits de nombreuses lois ont été votées et permettent de surveiller et de contrôler.
- **Mythe technologique** : les technologies modernes vont nous protéger. Or l'accumulation de données peut constituer un obstacle à leur traitement. Cela constitue un marché colossal pour les entreprises de défense et de sécurité. Cela constitue une importante source de dépense publique. Simultanément est dévalorisée l'idée que le meilleur renseignement est le renseignement de proximité, effectué par les acteurs de tous les jours (police locale, gardien d'immeuble, facteur...). Cette forme de renseignement est délaissée pour des raisons budgétaires, mais les conséquences peuvent être importantes.

## 3) Etude du comportement de plainte des populations : victimologie

Analyse qui s'est développée en psychologie, mais aussi en psycho-sociologie. Les comportements de plainte dépendent de plusieurs facteurs :

- la gravité des faits,
- les chances de succès de la plainte
- utilité au sens de l'indemnisation par les assurances
- difficulté matérielle ou psychologique à déposer plainte lorsqu'on connaît trop bien l'auteur :
  - risques de représailles,
  - le maintien des liens avec l'auteur peut primer sur la plainte,
  - la proximité avec l'auteur peut empêcher la personne de se considérer comme victime

L'ensemble de ces éléments permet de mieux comprendre pourquoi certains faits font l'objet d'une plainte ou pas.

## 4) Sociologie de la justice

Que se passe-t-il une fois que la plainte est déposée ?

- négociation
- vitesse de traitement des affaires
  - comparution immédiate : 80 % des affaires donnent lieu à une peine d'emprisonnement
  - d'autres affaires peuvent être traitées très lentement (selon le type d'avocat)

**Depuis le début des années 1980, la justice est soumise à une injonction de réponse systématique.**

- Jusqu'aux années 1990, le parquet a la possibilité de saisir un juge ou de considérer que c'est bénin et classe le dossier sans suite.
- Depuis, l'injonction de réaction a conduit à créer une troisième voie : alternative au classement. Le parquet peut mettre en œuvre une alternative pour limiter les classements sans suite et solenniser le traitement des « petites choses » (mesure de réparation, rappel à la loi).
- Le fait de reporter en justice le règlement des désordres qui ne sont plus pris en charge par les acteurs sociaux, aboutit au final à un rappel à la loi par le juge.
- Depuis les années 2000, on observe un changement braqué sur les contentieux, la délinquance routière (radar), d'où un afflux de procédures, de garde à vue (qui avant n'intéressaient personne).

**Lieux de garde-à-vue sont volontairement dégradés** : Garfinkel aurait parlé de cérémonie de dégradation. Or l'introduction des radars a conduit à envoyer des personnes de classes moyennes ou favorisés en garde à vue. Cela a conduit à des contestations et à une mise en lumière de la garde-à-vue. Il en va de même des prisons.

### 5) Politiques publiques de prévention de la délinquance

**Difficulté de coordination** : Produire des discours sur la prévention et l'action publique constitue un des modes d'affirmation de l'Etat. Cet effet est renforcé par la volonté de réduire les coûts.

Commission Bonnemaïson (1983) : idée que ce sont les maires qui doivent être les acteurs de la politique de prévention (réaffirmé dans la loi de 2007). Stratégie territoriale de prévention.

Il existe une tension permanente entre la réaffirmation de décentralisation et la re-centralisation.

Coopération entre différents niveaux compliqués (exemple communication de statistiques entre le commissaire et le maire dépend de leurs relations interpersonnelles).

**Difficulté en France à penser la prévention primaire** (empêcher l'apparition de problèmes ou de la délinquance).

Il existe aussi la prévention secondaire.

Un parcours de délinquance possible : carrière délinquante, exclusion de plusieurs établissements scolaires, fréquentation d'autres jeunes, première bêtise, infraction, déviance, sanction.

Ces dernières années, la prévention secondaire se développe, une fois que le problème est apparu (par exemple à l'école). Or la prévention primaire n'est jamais posée. Ce qui se révèle au collège (décrochage par rapport aux apprentissages fondamentaux), n'est pas traité en amont (à la maternelle).

Or ces difficultés ne sont pas réparties au hasard. Certains établissements ont une majorité d'élèves en difficulté. Il faut donc penser la prévention primaire et changer le système puisqu'il produit beaucoup d'échec.

Il existe également une prévention situationnelle ou technologique.

**Questions des statistiques** (cf. livre ou site [laurent-mucchielli.org](http://laurent-mucchielli.org))

- 1) Pendant longtemps, le seul outil de mesure existant était la statistique pénale (judiciaire ou de gendarmerie et de police). On mesurait un phénomène à l'aune de son traitement juridique et policier. La mesure ne porte pas sur des comportements délinquants mais sur les procès-verbaux faits sur des comportements délinquants. Cela permet une grande précision, qui n'est pas possible dans la mesure des comportements.
- 2) Depuis les années 1940 aux États-Unis, on a pris conscience de ce biais. Il existe donc des commissions composées de chercheurs et des policiers qui ont décidé de faire des sondages en interrogeant directement la population. Enquête sur les victimes et les auteurs. Il existe depuis les années 50 des enquêtes de victimation et de délinquance auto-déclarée (*self-reported*).

**Remarque** : Il faut désacraliser les chiffres et se déniaiser. Aucun outil statistique n'est parfait. Tout ce qu'on peut faire dans une posture bachelardienne est de multiplier les outils. L'homme ne peut être mis en équation comme l'espérait Quételet.

### 3 règles d'or

1. Les chiffres ne parlent pas d'eux-mêmes.
2. Je ne peux rien dire d'un chiffre si je ne sais comment il a été fabriqué.
3. Aucun chiffre à lui tout seul ne peut rendre compte d'une réalité sociale.

**Intérêts et limites des enquêtes de victimation :**

- **intérêt** : demander aux gens ce qu'ils ont subi, même s'ils n'ont pas porté plainte, pourquoi ils n'ont pas porté plainte
- **limites** :
  - nous ne touchons lors de l'enquête par téléphone que la population socialement insérée (par les marginaux, SDF, personnes vivant en foyer). Pour certains sujets, cela ne change pas beaucoup les résultats, or pour la victimation la différence est importante
  - on n'interroge que les adultes (plus de 15 ans)
  - on n'interroge les personnes que sur de la victimation directe et consciente (pas d'enquête collective sur pollution de l'eau par exemple).



**Intérêts et limites des enquêtes de délinquance auto-révélee :** enquête réalisée essentiellement sur les jeunes

- **limites :**
  - par préjugé et pour une raison pratique, réalisée en milieu scolaire, public captif
  - les jeunes ne sont pas tous dans la classe (faire l'enquête en septembre)
  - problème technique : nécessité de savoir lire (ne permet pas de faire l'enquête chez jeunes enfants)
- **intérêt :** enquêtes réalisées depuis les 50's aux Etats Unis : délinquance est bien plus importante que ce qui est traité par les institutions (exemple du combat de coq entre ados, vol 1/3 des élèves, fraude dans les transports en commun ¾ des jeunes)

Si la majorité des personnes transgressent la norme, c'est peut-être un comportement normal de constitution des identités (se confronter à la norme, à l'adulte, à son corps...). Il serait donc absurde de tenter de faire disparaître la délinquance.

## QUESTIONS-REponses

### *Qu'en est-il de la délinquance des adultes ?*

**LM :** enquête sur fraude par la CNAF aux prestations sociales : 3 %

URSSAF : 2/3 des entreprises ont fraudé (cotisations sociales, frais, impôts...)

Le fait de ne pas le mettre en évidence est lié aussi au statut des « délinquants »

### *Quelle est l'efficacité de la vidéo-surveillance ?*

**LM :** Tanguy Le Goff, Laurent Mucchielli et Eric Heilmann : 3 sociologues en France ont travaillé sur l'efficacité de la vidéo-surveillance. Il existe un mythe de l'efficacité de la technologie. L'analyse des vidéo-surveillances, des réquisitions des policiers, le travail quantitatif et qualitatif permet de faire 4 constats :

- aucune efficacité en termes de prévention (au mieux il y a un déplacement du problème (d'une rue à l'autre)
- inefficacité de la réaction en direct : ennui des surveillants
- efficacité de la répression (a posteriori), pas de flagrant délit et d'identification, mais souvent recherche des véhicules, du parcours.
- Problème de l'usage en justice des vidéo-surveillances, faible contribution (0 à 10 %) aux enquêtes judiciaires

La question du coût et de l'efficacité est posée. Les rapports ministériels le concluent aussi, mais défendent l'idée que cela permet de diminuer le sentiment d'insécurité. LM pense qu'il vaudrait mieux utiliser ces moyens pour former et employer des personnes sur le terrain. Le sentiment d'insécurité diminuerait aussi.

### *Pourquoi la police de proximité a-t-elle du mal à se mettre en place ?*

Depuis la création de la maréchaussée par François 1er, il n'y avait pas de police nationale, mais une police locale (gendarmerie) et municipale. Progressivement élargissement du modèle de police parisienne. Depuis une vingtaine d'années on assiste au retour de la police municipale de plus en plus armée. La police et la gendarmerie ne font plus de police de proximité. La police municipale ne fait pas de police de proximité non plus mais copie la police nationale (modèle cow-boy), comme si le niveau d'autorité dépendait du niveau de menace qu'on impose.

Le modèle qui s'est imposé depuis la deuxième guerre mondiale est d'implanter un commissariat central dont l'efficacité dépend de son parc automobile, avec un système de radio et un numéro connu. Par construction, c'est le principe de la cavalerie qui arrive après coup. C'est à l'opposé du modèle de proximité. C'est le même mécanisme que la prévention primaire. La police de proximité impose de circuler à pied, des affectations de longue durée sur un territoire précis et délimité, une connaissance fine et précise de la population, des présences en dehors des interventions. But = recueillir du renseignement qui sert à tous les métiers de police.

Le problème en France est que la police de proximité est fantasmée comme de l'assistantat. La police de proximité a été tuée en 2003 par N. Sarkozy à Toulouse (argument électoral).

Le même problème se pose concernant la prohibition de la drogue.

La France est une des pays où la consommation a le plus progressé.

Il existe une voie médiane entre prohibition et tolérance totale, qui est celle de la réglementation. Il faut se donner des règles du jeu. Au XIXème siècle les Etats produisaient l'opium (Régie des tabacs et de l'opium d'Indochine).

### **Comment construire un argumentaire montrant qu'il n'y a pas laxisme de justice ?**

- il faut faire sortir les gens de posture morale,
- on constate alors deux phénomènes contradictoires que
  - o la justice est très lente (d'où des désillusions)
  - o trop d'autorité entrée en prison fréquente pour certains (exemple des comparutions immédiates qui débouchent trop souvent sur des peines d'emprisonnement)...

En comparution immédiate, à infraction égale :

- quelqu'un qui est connu du système prend une peine plus lourde.
- Un étranger prend plus cher (pas de garantie de représentation)
- homme paient plus cher que les femmes (effet chevaleresque)

### **Références citées**

- Durkheim E., *Les règles de la méthode sociologique*, 1895.  
Bourdieu P., *Sur la télévision*, 1996.  
Becker H., *Outsiders*, 1963  
Elias N., *La civilisation des mœurs*, 1978.  
Hobbes Th., *Le Léviathan*, 1651  
Mendras H., *La fin des paysans*, 1967  
Milgram S., *La soumission à l'autorité*, 1970.  
Mucchielli L., *L'invention de la violence*, 2011.  
Mucchielli L. *Sociologie de la délinquance*, 2014.  
Pinçon M. et Pinçon-Charlot, *Sociologie de la bourgeoisie*, 2009.  
Sutherland E., *Principles of Criminology*, 1934.  
Verdager P., *L'enfant interdit. Comment la pédophilie est devenue scandaleuse*, 2013  
Le Goff T., Heilmann E., « Vidéosurveillance : un rapport qui ne prouve rien », <http://www.laurent-mucchielli.org/public/Videosurveillance.pdf>